

<b>Objectif</b>	<b>1 Mettre en œuvre une gestion forestière contribuant à maintenir ou à améliorer la qualité des habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire</b>
<b>Sous-objectif</b>	<b>1.1 Mettre en cohérence les documents de gestion forestière en fonction des enjeux de conservation des espèces</b>
Définition	La gestion forestière est le premier levier d'intervention identifié sur l'habitat de la plupart des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000. En effet, un certain nombre de paramètres ayant une influence directe sur la capacité d'accueil du milieu pour les espèces visées sont le résultat des modalités de gestion adoptées (composition en essence, structure du peuplement forestier, richesse de la strate herbacée, etc.). Le document de gestion forestière (aménagement, plan simple de gestion) reste le seul document de référence pour la gestion des forêts dans le site Natura 2000. Il est donc important que ce document et son application sur le terrain prennent en compte les orientations proposées dans le document d'objectifs.
Grands milieux	Milieux forestiers
Espèces concernées	Grand Tétras Gélinotte des bois Pic noir Pic cendré Chouette de Tengmalm Chevéchette d'Europe Bondrée apivore
Stratégie d'intervention	La mise en cohérence des aménagements forestiers (forêts relevant du régime forestier) avec le document d'objectifs est prévue par la circulaire DGPAAT/SDFB/C2009-3038 du 7 avril 2009 et relève donc de dispositions réglementaires. L'évaluation du niveau de cohérence des aménagements avec le document d'objectifs est également prévue par cette circulaire. En forêt privée soumise à plan simple de gestion, la mise en cohérence du document de gestion forestière relèvera d'une démarche volontaire d'adhésion du propriétaire et demandera un travail de communication et de sensibilisation spécifique.
Résultats attendus	<i>À définir</i>
<b>Sous-objectif</b>	<b>1.2 Développer et accompagner une gestion forestière favorable aux espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire</b>
Définition	Le site Natura 2000 est principalement forestier. Ces espaces bénéficient d'une gestion forestière multifonctionnelle dont l'objectif est de concilier les enjeux économiques, écologiques et sociaux. La gestion forestière est le principal levier d'intervention sur la qualité de l'habitat forestier et des milieux associés, notamment les tourbières intra forestières. En effet, les espèces forestières d'intérêt communautaire présentes sur le site sont exigeantes en

	<p>particulier en termes de composition et de structure des peuplements mais également en termes de structure de la strate herbacée directement influencée par la gestion des strates arbustives et arborescentes. Il est donc nécessaire d'adapter cette gestion, en fonction de l'état des peuplements forestiers, aux objectifs de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.</p> <p>Les zones de transition entre milieux forestiers et milieux ouverts (chaumes et tourbières) ainsi que les milieux associés à la forêt (milieux tourbeux) présentent également un grand intérêt pour les espèces visées par le site Natura 2000. L'objectif est donc l'établissement ou le maintien de lisières étagées et riches par le biais d'une gestion appropriée ainsi que le maintien de l'état ouvert et du fonctionnement hydrique naturel des milieux tourbeux.</p> <p>Certains facteurs sont susceptibles de diminuer la qualité des habitats des espèces visées : jeunes peuplements denses, plantation d'essences inappropriées, coupes rases. Il est donc primordial de mener une gestion durable et diversifiée des parcelles boisées tout en maintenant une exploitation de ces milieux pour conserver et favoriser les habitats de ces espèces.</p>
Grands milieux	<p>Milieux forestiers Milieux tourbeux Lisières forestières</p>
Espèces concernées	<p>Grand Tétras Gélinotte des bois Pic noir Pic cendré Chouette de Tengmalm Chevêchette d'Europe Bondrée apivore</p>
Stratégie d'intervention	<p>L'application d'une partie des orientations sylvicoles relève de la gestion courante des peuplements et donc de l'aménagement forestier. Pour les autres mesures, qui sortent de la gestion courante et entraînent un surcoût pour le propriétaire, des dispositifs d'indemnisation tel que le contrat Natura 2000 seront proposés. Afin d'affiner les objectifs fixés en terme de gestion sylvicole, une déclinaison géographique est proposée à l'échelle de chaque secteur.</p> <p>Deux niveaux sont ainsi définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Zone d'action prioritaire (ZAP)</b> : zone où les enjeux sont les plus forts (présence du Grand Tétras, reconquête potentielle à court terme, corridors entre sous populations), les objectifs de maintien ou d'amélioration de l'habitat sont à court terme.</li> <li>- <b>Zone de gestion adaptée (ZGA)</b> : zone où les enjeux sont moins immédiats (absence du Grand tétras, reconquête potentielle à moyen ou long terme), les objectifs d'amélioration de la qualité de l'habitat sont à plus long terme.</li> </ul>
Résultats attendus	<p><i>À définir</i></p>

<b>Sous-objectif</b>	<b>1.3 Laisser évoluer naturellement les peuplements forestiers pas ou peu exploités proches de l'état naturel</b>
----------------------	--

Définition	Les peuplements à caractère naturel sont des habitats privilégiés pour des espèces telles que les pics (Pic noir, Pic cendré) et les petites chouettes de montagne (Chouette de Tengmalm et Chevêchette d'Europe). En effet, ces peuplements peuvent présenter une part de bois mort au sol ou sur pied, ainsi que des arbres de diamètres élevés plus importante que dans les zones faisant l'objet d'une gestion courante. La non exploitation de ces peuplements est le principe de gestion à adopter pour conserver ce type de forêts.
Grands milieux	Milieux forestiers
Espèces concernées	Gélinotte des bois Pic noir Pic cendré Chouette de Tengmalm Chevêchette d'Europe
Stratégie d'intervention	Actuellement, certains peuplements forestiers ne font pas ou plus l'objet de récolte de bois à cause de contraintes d'exploitation fortes (peuplements sur éboulis, fortes pentes, faible valeur économique au regard des coûts d'exploitation) ou du fait de démarches volontaires de non récolte (part des réserves naturelles nationales en réserve intégrale, réserve biologique intégrale, parcelles hors cadre). L'objectif est d'examiner les parcelles concernées et de concrétiser cette situation de non-gestion, là ou cela s'avère pertinent, en utilisant les différents outils disponibles (aménagement forestier, réserve biologique, réserve naturelle) afin d'éviter une potentielle modification anthropique du milieu.
Résultats attendus	<i>À définir</i>

Objectif	2 Maintenir ou améliorer la quiétude
Sous-objectif	2.1 Contribuer au maintien ou à la restauration de zones de quiétude favorables aux espèces d'intérêt communautaire des milieux forestiers et plus généralement, à la faune sauvage
Définition	La quiétude est un élément indispensable pour la conservation du Grand Tétras et de la Gélinotte des bois. Ces espèces sont en effet particulièrement sensibles aux dérangements notamment lors de la période de nidification (couvaison et élevage des jeunes) et durant la période hivernale. Il est donc nécessaire de ménager des zones de quiétude au sein du périmètre afin d'assurer la survie des adultes et de permettre à ces derniers d'élever leurs jeunes pour une reconquête des milieux favorables périphériques.
Grands milieux	Milieux forestiers Espaces ouverts intra-forestier
Espèces concernées	Grand Tétras Gélinotte des bois
Stratégie d'intervention	<p>Sur la base de l'aire de répartition du Grand Tétras, un zonage de quiétude est établi de manière à hiérarchiser d'une part les priorités d'intervention et d'autre part d'adapter les pratiques selon la sensibilité du milieu. 3 types de zones ont ainsi été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Zone de quiétude</b> (niveau de quiétude le plus élevé) : Il s'agit des zones de présence actuelle du Grand Tétras ou des zones de reconquête à très court terme. L'objectif est de gérer la fréquentation afin de renforcer la quiétude grâce à un allègement des équipements de sports et loisirs, des accès et une canalisation du public sur des itinéraires balisés dans la mesure du possible hors de la zone.</li> <li>- <b>Zone de canalisation</b> (niveau de quiétude intermédiaire) : il s'agit des zone de reconquête à court terme du Grand Tétras et des zones servant de connexion entre populations refuges relictuelles. L'objectif est de gérer la fréquentation afin de créer ou de renforcer la quiétude grâce à une canalisation du public sur des itinéraires balisés et d'adapter les activités selon les enjeux de présence et de reconquête du Grand Tétras.</li> <li>- <b>Zone de sensibilisation</b> (niveau de quiétude le plus faible) : il s'agit des zones situées en-dehors de l'aire de présence actuelle du Grand Tétras ou de reconquête à court terme. L'objectif est de gérer la fréquentation en canalisant le public sur des itinéraires balisés et en privilégiant la sensibilisation des usagers.</li> </ul> <p>Sur la base des principes de gestion associés à chacune des zones (cf. annexe des principes de gestion), les groupes de concertation locale définissent les actions à mettre en œuvre au sein de chaque secteur.</p>
Résultats attendus	À définir

<b>Sous-objectif</b>	<b>2.2 Contribuer au maintien ou à la restauration de zones de quiétude favorables aux espèces d'intérêt communautaire des milieux rupestres</b>
Définition	La quiétude est un élément indispensable pour la conservation du Faucon pèlerin et du Grand-duc d'Europe. Ces espèces sont en effet particulièrement sensibles aux dérangements notamment lors de la période de nidification (couvaision et élevage des jeunes). Il est donc nécessaire de ménager des zones de quiétude autour des sites de nidification afin d'assurer le succès de la reproduction.
Grands milieux	Milieux rupestres
Espèces concernées	Faucon pèlerin Grand-duc d'Europe
Stratégie d'intervention	<p>Limiter les impacts des activités de loisirs et forestières à proximité des lieux de nidification entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> juillet</p> <p>Sur les sites d'escalade, organiser les pratiques selon la sensibilité des rochers</p> <p>Conventionnement avec les associations concernées (notamment escalade et parapente)</p>
Résultats attendus	<i>À définir</i>

<b>Objectif</b>	<b>3 Restaurer ou maintenir un équilibre forêt-gibier et des populations d'espèces gibiers à des niveaux compatibles avec les populations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire</b>
<b>Sous-objectif</b>	<b>3.1 Tendre vers une gestion plus naturelle des populations d'espèces gibiers</b>
Définition	Le schéma départemental de gestion cynégétique constitue la partie réglementaire des mesures liées aux activités cynégétiques dans le site Natura 2000. Sa rédaction est de la compétence de la fédération départementale des chasseurs. Ce document fixe notamment les règles liées à la pratique de l'agrainage et de l'affouragement à l'échelle départementale. L'agrainage peut être un facteur de concentration des espèces gibier dans certains secteurs. De plus, certains modes d'agrainage peuvent constituer un facteur d'augmentation des populations et aller à l'encontre d'un équilibre forêt-gibier indispensable pour la conservation de l'habitat des espèces les plus sensibles du site Natura 2000. Les dispositions relatives aux pratiques d'agrainage approuvées par les schémas départementaux de gestion cynégétique en cours de validité diffèrent dans les Vosges et dans le Haut-Rhin.
Grands milieux	Milieux forestiers Hautes-chaumes
Espèces concernées	Grand Tétras Gélinotte des bois
Stratégie d'intervention	Afin d'accroître l'efficacité des mesures adoptées, leur mise en cohérence est nécessaire entre départements concernés et à une échelle adaptée en accord avec la stratégie de conservation des espèces. Les schémas départementaux de gestion cynégétique approuvés dans les départements du Haut-Rhin et des Vosges arriveront à échéance en 2012. Il est ainsi proposé que l'animateur du site Natura 2000 participe aux réflexions à venir dans le cadre de la révision des schémas départementaux de gestion cynégétique.
Résultats attendus	<i>À définir</i>
<b>Sous-objectif</b>	<b>3.2 Veiller à ce que les populations de gibier soient en adéquation avec les enjeux de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire</b>
Définition	Les populations d'espèces gibier (grands ongulés forestiers) entrent en interaction plus ou moins directe avec les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire du site. Le sanglier est un prédateur opportuniste des couvées de Grand Tétras et de Gélinotte des bois et peut être à l'origine d'une dégradation des habitats de ces espèces (labour des sols). Les cervidés (Cerf élaphe, Chevreuil) et le Chamois ont un impact sur le milieu par abrutissement de la régénération et de la strate herbacée. Il est donc nécessaire d'atteindre un état d'équilibre entre les populations de gibier et la qualité du milieu.
Grands milieux	Milieux forestiers

	Hautes-chaumes
Espèces concernées	Grand Tétras Gélinotte des bois
Stratégie d'intervention	<p>L'état d'équilibre ou de déséquilibre sylvo-cynégétique est une notion qui peut être estimée et partagée par le biais d'outils tels que les observatoires forêt/gibier. Ainsi, il est important de conforter les observatoires existants, les développer dans les secteurs où ils n'existent pas et harmoniser les données qui sont relevées dans les différents observatoires afin d'obtenir des éléments objectifs et comparables entre les secteurs à l'échelle du site Natura 2000.</p> <p>L'outil de rétablissement ou de maintien de l'équilibre forêt/gibier est le plan de chasse attribué en commission départemental de la chasse et de la faune sauvage sur la base des données de terrain, dont celles recueillies dans le cadre des observatoires, quand ils existent. La cohérence de leur attribution et le contrôle de leur réalisation sont donc primordiaux.</p> <p>Pour cet objectif, il n'est pas proposé de zonage sectoriel. En effet, la gestion des populations d'espèces gibier doit se faire à l'échelle globale du massif (cohérence inter-régionale).</p>
Résultats attendus	<i>À définir</i>

<b>Objectif 4 Maintenir et/ou accroître un espace rural diversifié riche avec prairies, buissons et arbres par une gestion extensive et variée</b>	
<b>Sous-objectif</b>	<b>4.1 Conserver les surfaces de prairies</b>
Définition	La prairie constitue l'élément de base de l'habitat de la Pie-grièche écorcheur et représente également une partie du territoire de chasse de la Bondrée apivore et du Milan royal. De nombreuses autres espèces patrimoniales sont associées aux prairies, c'est le cas notamment du Tarier des prés qui est victime comme la Pie-grièche d'une disparition des prairies au profit des cultures et de l'extension du tissu urbain.
Grands milieux	Milieux ouverts
Espèces concernées	Pie-grièche écorcheur Bondrée apivore Milan royal
Stratégie d'intervention	Mettre en cohérence des documents d'urbanisme Poursuivre la mise en place de mesures agri-environnementales (MAE) Mettre en œuvre les politiques de l'Etat en faveur de la préservation des prairies permanentes
Résultats attendus	<i>À définir</i>
<b>Sous-objectif</b>	<b>4.2 Soutenir la poursuite d'une gestion extensive et diversifiée des milieux ouverts</b>
Définition	La Pie-grièche écorcheur est une espèce caractéristique des milieux ouverts bénéficiant d'une gestion extensive avec notamment la présence de haies, buissons et arbustes épineux. Son déclin est lié à la banalisation des espaces agricoles par la modernisation des techniques de production (disparition des haies et des arbres isolés, fauches précoces, utilisation de produits phytosanitaires, fertilisation) mais également en raison de la déprise agricole (fermeture des paysages).
Grands milieux	Milieux ouverts
Espèces concernées	Pie-grièche écorcheur Bondrée apivore Milan royal

Stratégie d'intervention	Poursuivre la mise en œuvre des mesures agri-environnementales sur l'ensemble de la surface agricole utile (SAU)
Résultats attendus	<i>À définir</i>

<b>Objectif 5 Décliner et accompagner les politiques nationales et régionales de préservation de la nature en cohérence avec les enjeux de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire</b>	
<b>Sous-objectif</b>	<b>5.1 Participer à la déclinaison et accompagner la mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité</b>
Définition	Des politiques de préservation de la nature sont établies au niveau régional, national ou européen. Il convient de décliner ces politiques à l'échelle du site Natura 2000 selon les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire de manière à renforcer la stratégie de conservation mise en œuvre au sein du périmètre.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	Prendre part à la réflexion durant la phase d'élaboration du dispositif Décliner le dispositif à l'échelle du périmètre Natura 2000 Mettre en œuvre et suivre le dispositif
Résultats attendus	<i>À définir</i>
<b>Sous-objectif</b>	<b>5.2 Assurer la cohérence de l'ensemble des projets, programmes et politiques publiques selon les enjeux de conservation du site Natura 2000</b>
Définition	Il est nécessaire de vérifier que les plans, projets et manifestations envisagés au sein du site ou en périphérie ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Une redéfinition des projets sera envisagée le cas échéant de manière à éviter la dégradation de l'état de conservation des habitats et des espèces visées.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	Le régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Le rôle de l'opérateur du site sera d'accompagner les porteurs de projets dans le cadre de cette démarche.
Résultats attendus	<i>À définir</i>

<b>Sous-objectif</b>	<b>5.3 Mettre en cohérence les gestions appliquées dans chaque région administrative</b>
Définition	L'aire naturelle potentielle des espèces ayant justifié la désignation du site s'étend au-delà de l'emprise du périmètre Natura 2000, sur l'ensemble du massif des Vosges. La stratégie de conservation proposée dans le cadre de ce document d'objectifs doit entrer dans une démarche cohérente à l'échelle du massif et donc entre les différentes régions administratives.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	La communication et un travail concerté sont nécessaires entre structures animatrices des sites Natura 2000 concernés.
Résultats attendus	<i>À définir</i>

<b>Objectif 6 Impliquer l'ensemble des acteurs</b>	
<b>Sous-objectif</b>	<b>6.1 Sensibiliser, responsabiliser et impliquer les acteurs locaux, utilisateurs de l'espace (propriétaires, élus, gestionnaires, professionnels du tourisme, etc.).</b>
Définition	L'implication des usagers locaux du site est l'un des points régulièrement mis en avant dans la démarche Natura 2000. Ainsi, toute personne, physique ou morale, ayant une activité sur le site ou ayant une influence sur celui-ci se doit d'être informée du patrimoine naturel du site et de l'actualité des actions qui y sont menées dans le cadre de Natura 2000 notamment. Ces démarches auront pour objectif d'apporter une information complète aux gestionnaires des milieux et des usagers invités à mettre en cohérence leurs activités avec les enjeux du site et de conforter la portée de ces actions par un respect de la part des usagers du site.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	La démarche d'adhésion et de sensibilisation initiée dans le cadre des concertations, auprès des acteurs locaux, lors de la rédaction du document d'objectifs doit être poursuivie et élargie durant l'animation du document d'objectifs. La sensibilisation et la communication, par le biais de différents outils (documentation, panneaux d'informations, site Internet, etc.) sont donc des axes primordiaux à développer dans le cadre d'une stratégie concertée, globale et en cohérence avec la sensibilité des milieux et des espèces du site Natura 2000. Notons que de nombreux acteurs s'impliquent et plusieurs programmes sont en cours sur le site. Dans un souci de clarté de la communication mise en œuvre, une uniformisation du message et une participation collective à son élaboration sont souhaitables sur le site et entre sites présentant les mêmes enjeux. Ces actions peuvent être complétées par de la formation à l'intention des gestionnaires et utilisateurs de l'espace afin de les accompagner dans la mise en place de pratiques adaptées aux enjeux de conservation du site.
Résultats attendus	<i>À définir</i>

**Objectif 7 Améliorer les connaissances écologiques et socio-économiques du site**

<b>Sous-objectif</b>	<b>7.1 Assurer un observatoire des espèces et des habitats</b>
Définition	Le statut de plusieurs espèces d'oiseaux reste mal connu sur le site. L'objectif de cet observatoire est d'améliorer les connaissances pour ces espèces (localisation, population, habitats fréquentés) et de poursuivre les suivis existants de manière à pouvoir évaluer ultérieurement les mesures de conservation et de gestion définies dans le cadre du document d'objectifs.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	Réaliser des études spécifiques pour certaines espèces Conforter et participer aux programmes de suivis existants Collecter et synthétiser les données
Résultats attendus	<i>À définir</i>
<b>Sous-objectif</b>	<b>7.2 Assurer un observatoire des activités socio-économiques en lien avec les enjeux écologiques du site</b>
Définition	Il s'agit de renforcer les connaissances relatives aux activités socio-économiques qui se déroulent sur le site afin de mieux identifier leurs incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et d'adapter si besoin les mesures de gestion identifiées dans le document d'objectifs.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	Réaliser des études spécifiques Conforter et participer aux programmes de suivis existants Collecter et synthétiser les données
Résultats attendus	<i>À définir</i>